



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 avril 2026
N°538

LANCEMENT DU « PRÊT FLASH CARBURANT »

Dans un contexte de hausse marquée des prix des carburants, liée aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et au blocage du détroit d'Ormuz, le Gouvernement a travaillé avec Bpifrance, à déployer prochainement un « Prêt Flash Carburant ». Ce dispositif a pour objectif de soutenir rapidement la trésorerie des petites entreprises les plus exposées à cette augmentation des coûts dans les secteurs des transports, de l'agriculture et de la pêche.

Les « Prêts Flash Carburant » sont des prêts distribués via un canal 100% numérique opéré par Bpifrance, avec une mise à disposition des fonds sous 7 jours. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Ouvert aux TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises)
 - créées il y a plus d'un an et en capacité de fournir une documentation comptable couvrant une période d'activité de 12 mois minimum ;
 - dont les dépenses de carburant représentent au minimum 5 % du chiffre d'affaires ;
 - exerçant leur activité dans les secteurs éligibles (transports, agriculture, pêche) ;
 - disposant d'un compte bancaire professionnel et acceptant de donner accès en lecture à Bpifrance à ses derniers mois de relevés de compte bancaire.
- Disponible dans les Départements et Régions d'Outre-mer.
- Durée de 36 mois, incluant un différé d'amortissement du capital de 12 mois.
- Montant compris entre 5 000 € et 50 000 €.
- Taux d'intérêt : 3,8%.
- Aucune garantie demandée à l'emprunteur.
- Souscription en ligne sur la plateforme digitale Flash, à partir du 13 avril : <https://flash.bpifrance.fr/financement/pre-flash-carburant>

Contact presse

Cabinet de Roland Lescure : presse.mefsien@cabinets.finances.gouv.fr

Bpifrance : presse@bpifrance.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr